



Contrôles aux frontières !... Une mission devenue impossible !



**L'Article 9 du règlement UE 2016/399,
l'arme pour pallier au manque
d'effectifs ?**

► *Les vérifications aux frontières extérieures peuvent faire l'objet d'un assouplissement en raison de circonstances exceptionnelles et imprévues. Ces circonstances exceptionnelles et imprévues sont supposées exister lorsque des événements imprévisibles provoquent une intensité du trafic telle qu'elle rend excessif le délai d'attente au point de passage frontalier, alors que toutes les ressources en personnel, en moyens et en organisation ont été épuisées.*

Alliance Police Nationale le clame depuis des années, l'effectif actuel au sein du SCCT de la DIDPAF 62 n'est pas dimensionné en conséquence pour répondre aux enjeux sur nos frontières du Littoral des Hauts-de-France !

Le Brexit est là ! Et toutes les conséquences pointées par **Alliance Police Nationale** le sont aussi depuis des mois ! Ces longues files d'attentes de véhicules ne sont pas des « circonstances exceptionnelles et/ou imprévisibles », elles ont été annoncées inlassablement par **Alliance Police Nationale** !

Les conséquences sont désastreuses !

- Impossibilité d'armer des aubettes
- Saturation des réseaux routiers
- Mise en œuvre de l'article 9 (*Allègement des contrôles... et donc de la sécurité*)
- Absence de pause / RPS

La frontière a un besoin immédiat d'effectifs titulaires et de Policiers Adjoints ! Nos collègues outre-manche n'ont pas le don d'ubiquité et font leur maximum, mais face à l'impossible... nul n'est tenu !

Alliance Police Nationale a bien conscience des enjeux économiques, mais la sécurité de notre territoire et des Etats membres de Schengen ne doit pas être soumise à un manque d'effectif !

DIDPAF – SCCT

Gradés et
Gardiens de la Paix
Policiers Adjoints
et Cadets

Personnels
Administratifs
Techniques
Scientifiques
Contractuels
STC



ALLIANCE **POLICE NATIONALE**
ENSEMBLE POUR ETRE PLUS FORT
Le Bureau Régional

Vendredi 22 juillet 2022